

Tarification des forfaits transactionnels

Voici un aperçu des changements qui seront apportés à la tarification de certains de nos forfaits transactionnels.

ACTUELLEMENT :

	L'Économe	L'Intermédiaire	L'Illimité	L'Illimité Plus
Transactions par mois ¹	12	30	illimitées	illimitées
Gratuit avec solde maintenu de	1 500 \$	2 500 \$	4 000 \$	5 000 \$
Frais mensuels ²	3,95 \$	8,95 \$	13,95 \$	21,95 \$
Services complémentaires	–	–	–	Inclus ³

À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2023 :

	L'Économe	L'Intermédiaire	L'Illimité	L'Illimité Plus
Transactions par mois ¹	12	30	illimitées	illimitées
Gratuit avec solde maintenu de	1 500 \$	3 000 \$	4 000 \$	5 000 \$
Frais mensuels ²	3,95 \$	10,95 \$	15,95 \$	21,95 \$
Services complémentaires	–	–	–	Inclus ³

« **Gratuit avec solde maintenu de** » signifie que vous n'avez pas de frais mensuels à payer pour votre forfait si vous gardez le solde minimal mentionné dans votre compte pendant tout le mois.

Quand dois-je changer de forfait ?

Votre situation peut évoluer, et vos besoins aussi. C'est pourquoi il est important de réévaluer régulièrement vos habitudes transactionnelles et la pertinence de votre forfait. Si vous changez votre façon d'effectuer vos transactions, il se peut que vous deviez aussi changer de forfait.

Voici deux questions pour vous guider vers le forfait le mieux adapté à vos besoins :

- **Combien de transactions faites-vous en moyenne par mois?**
- **Conservez-vous un solde minimal mensuel dans votre compte?**

Vous pouvez changer vous-même votre forfait mensuel en ligne, en vous connectant à **AccèsD**. Vous pouvez également nous appeler au 1 800-CAISSES ou communiquer avec votre conseiller ou conseillère Desjardins pour plus d'information.

6 conseils pour réduire vos frais de service

- Choisissez un forfait adapté à vos besoins et respectez la limite de transactions et le solde minimal mensuel requis pour éviter les frais à la pièce et profiter de la gratuité sur votre forfait.
- Évitez les frais des autres institutions financières en utilisant nos **guichets automatiques**⁴ autant que possible.
- Facilitez le suivi de vos finances en vous inscrivant aux alertes courriel et aux notifications Desjardins dans **AccèsD**.
- Remboursez votre carte de crédit une fois par mois plutôt qu'en plusieurs versements qui comptent chacun pour une transaction.
- Économisez sur les chèques en privilégiant les virements *Interac*[†] et entre personnes par AccèsD pour envoyer de l'argent.
- Passez du relevé papier au relevé virtuel et réduisez à la fois la consommation de papier et vos frais de service.

1. Les transactions excédentaires ou les transactions non incluses dans le forfait sont facturées au tarif à la pièce des transactions courantes. Pour obtenir tous les détails des frais de service, visitez desjardins.com/frais-service.

2. Les frais mensuels seront facturés la dernière journée ouvrable du mois en fonction du forfait détenu à ce moment.

3. Pour obtenir tous les détails sur les services compris avec L'Illimité Plus, visitez desjardins.com/forfait-illimite-plus ou communiquez avec votre conseiller ou conseillère.

4. Sauf le dimanche, de 2 h à 6 h.

† Interac et Virement Interac sont des marques déposées d'Interac Inc. utilisées sous licence.